

I. La démarche temporelle au cœur du contexte

Les rythmes individuels et collectifs ont fortement évolués ces vingt dernières années. Notre société change, est devenue plus complexe et difficilement prévisible.

Une organisation du travail en pleine transformation, des rythmes de travail et de vie de plus en plus déstructurés, désynchronisés, un rapport au temps plus individualisé, autant de faits qui conduisent à une évolution des modes de vie et des pratiques de la ville et de ses services.

Le territoire est ainsi devenu un lieu où l'on assiste à une multiplicité des rythmes individuels tant dans notre vie familiale, que sociale ou professionnelle. Pour exemples, un salarié sur deux change d'horaires tous les jours, 29% des salariés travaillent désormais le dimanche et 51% le samedi. Dès lors, on assiste à un phénomène où chacun revendique SON propre temps et son propre rythme avec l'émergence de logiques paradoxales difficiles à gérer par la puissance publique.

Le risque est de voir se développer une société de l'immédiateté, qui veut « tout, tout de suite, et tout le temps » et qui conduise à de nouvelles attentes de la part des usagers, pour des offres de services, privés ou publics, de plus en plus « sur mesure », « à la carte », ou d'avantage en service continu. Sur le territoire du Grand Lyon, l'offre de transports urbains s'est développée hors des temps usuels : avec 49 lignes de nuit fonctionnant jusqu'à 0 h 30 et la mise en place de navettes « pleine lune » fonctionnant toute la nuit en fin de semaine, mais aussi en adaptant l'offre lors d'événements festifs (Nuits sonores, Fête des Lumières, etc...). Depuis mi-2005, la ville est accessible à vélo à toute heure avec la mise en place d'un service innovant de location Vélo'v® à la population. Des navettes communales pour se déplacer en temps voulu voient le jour sur de nombreuses communes, pour les personnes âgées ou pour l'ensemble de la population.

Les responsables politiques se trouvent confrontés à de vraies questions de société et d'organisation des services urbains : veut-on une ville en 24/7 ? Comment répondre aux besoins nouveaux en termes d'horaires, sans accélérer pour autant les processus de déstructuration des temps sociaux ? Quelle est la demande réelle d'ouverture prolongée des services publics ou privés ? Quel coût humain et financier est-on prêt à mettre pour une réponse adaptée aux besoins de chacun ? Qui paie ? Comment améliorer le temps des uns sans déstructurer et fragiliser le temps des autres ? Sur quelles valeurs s'appuyer pour adapter les services aux demandes ?

Pour pailler le risque d'une désorganisation complète vis-à-vis de ces attentes multiples, il est devenu indispensable d'organiser cette question temporelle, et c'est l'objectif de tous les « bureaux des temps » nés au sein d'une quinzaine de collectivités locales, dont le Grand Lyon.

Le choix de créer un « bureau des temps » à l'échelle de l'agglomération a été volontaire et en phase avec les pratiques de mobilité de l'agglomération. Depuis sa création en 2002, l'Espace des temps du Grand Lyon, au sein de la Direction de la Prospective et Stratégie d'Agglomération, a investi deux axes forts :

- la question de l'articulation des temps des salariés, des entreprises et du territoire,
- mais aussi la mobilité et des déplacements, au sens large.

La thématique « mobilité et déplacements » a été une des thématiques sur laquelle a été interpellée la mission Espace des temps, dont les actions « mobilité et déplacements des salariés » en particulier, soit parce que la mission a été à l'initiative de l'action, qu'elle en a assuré l'animation, ou qu'elle fait partie, au titre du Grand Lyon, des Comités de pilotage institués.

Sur ce champ, 3 objectifs ont été poursuivis au cours du mandat dans une approche temporelle transversale qui croise les 3 enjeux du développement durable :

- améliorer la qualité de vie des salariés, scolaires, ou autre public par une meilleure adéquation « temps-déplacements »,
- encourager à des changements de pratiques de mobilité,
- limiter l'usage de la voiture particulière au profit des TC.



nouveaux rythmes, nouveaux services
de mobilité, une concertation réussie
pour une ville plus durable



Ces trois objectifs ont été poursuivis selon 2 modalités : la sensibilisation et des actions-expérimentations sur plusieurs territoires du Grand Lyon :

II. Sensibiliser pour conduire à des changements de pratiques

Par l'édition de documents de sensibilisation :

- un dépliant Tc en 2003, incitant tous les organisateurs de réunions ou manifestations à indiquer les lignes de Tc sur les flyers d'invitations ;
- une plaquette « sur la mobilité des femmes : différente, durable », en co-édition avec le Certu en 2005,
- une plaquette 4 p, réalisée pour la semaine de la mobilité 2006 sur « temps et déplacements : les modes alternatifs sont dans la course »,
- des plaquettes de présentation « qu'est-ce qu'un Plan de déplacement Inter-Entreprise » réalisées sur chaque terrains d'expérimentations.

Par des partenariats clairement établis : avec le Sytral, avec l'Ademe, la Région Rhône-Alpes, la CCI de Lyon et en interne avec la DGDEI (les développeurs économiques).

III. Agir sur des terrains d'expérimentations

Deux thématiques ont été particulièrement traitées :

→ **La mobilité liée aux équipements scolaires.** Plusieurs études-actions ont été conduites, chaque fois à la demande des élus. Dans chaque cas, l'objectif de départ consiste à mieux articuler horaires des établissements scolaires (collèges et lycées) avec l'offre de services de transports.

La plus aboutie, à Neuville sur Saône, a débouché sur un plan d'action comprenant décalage des horaires d'ouverture des collèges et lycées privés et publics, adaptation des lignes TCL, aménagements de voirie et panneaux d'accès temporels menant au lycée public (cf. note annexe).

Les autres expérimentations : à Lyon 5^e, a conduit à une concertation avec le Sytral, les élus sur des améliorations de desserte. À Oullins et à la Croix Rousse, le diagnostic vient d'être réalisé et la concertation à mener (avec le Sytral, les services, et les établissements) est prévue pour la fin d'année 2007.

Chaque démarche fait appel à une concertation élargie : directeurs d'établissements, Sytral, commune, services du grand Lyon et permet d'interpeller le Sytral sur des problème de desserte de façon plus réactive.

→ La mobilité des salariés :

Depuis sa création, l'Espace des temps du Grand Lyon a investi la question de l'articulation des temps des salariés, des entreprises et du territoire. La mission a été engagée dans un programme européen Equal « Articuler les temps pour développer les compétences » piloté par Agefos-Pme, dans les démarches d'actions de services aux salariés (modes de garde d'enfants, crèches inter-entreprises, déplacements des salariés, offre de services divers sur les temps de pause) sur 4 territoires Rhône-alpins, dont Lyon Gerland.

Depuis 2006, la mission a engagé des actions de démultiplication sur des territoires du Grand Lyon en particulier dans le domaine « déplacements des salariés » en impulsant la mise en place de Plans de déplacements inter-entreprises (PDIE).

Un Plan de déplacements INTER-entreprises, c'est un ensemble de mesures visant à faciliter et rationaliser les déplacements de la zone en incitant salariés, clients ou fournisseurs à utiliser d'autres modes de transports que la voiture individuelle : covoiturage, transports en commun, vélo ou marche à pied.

Tout en mutualisant les moyens, les actions peuvent être spécifiques à chaque entreprise, d'autres collectives.

Les territoires concernés :

Ainsi, au cours de l'année 2006, deux territoires d'expérimentation ont souhaité réfléchir à la question des déplacements des salariés : **Plateau Nord - ZI Perica** et **Parc Technologique de St Priest**.

Pour chacun des territoires, il s'agissait de mettre en place un Plan de Déplacements Inter-entreprises à destination des salariés des zones industrielles, mais aussi des clients, livreurs ou partenaires commerciaux.

Pour le **Plateau Nord - Perica**, suite à un débat public de sensibilisation conduit par l'Espace des temps, la demande a émané de l'Association des Industriels qui s'inquiétaient des conditions de circulations et d'accès à la ZI.

Pour le **Parc Technologique de St Priest**, la démarche a été initiée par la DDTEFP et la CGT, dans le cadre d'une ligne « dialogue social territorial » qui considérait les conditions de travail des salariés de la zone commerciale de Champ du Pont.

Sur chaque territoire, le projet est porté par les entreprises, via les associations d'entreprises et le financement est assuré à 80% par des fonds publics : Ademe, Grand Lyon (Espace des temps) et Région RA et 20 % par les entreprises. Une mission de diagnostic a été confiée à un Bureau d'Étude spécialisé pour conduire les diagnostics, produire et mettre en œuvre des propositions d'action intra et inter-entreprises. A ce jour :

- sur ZI Perica, 12 entreprises sont engagées dans la démarche, soit environ 3400 salariés et chaque entreprise participe financièrement à hauteur de 3.5 €/salariés.
- Sur Parc Technologique de St Priest, 18 entreprises sont volontaires, soit environ 3000 salariés.

En 2007, de nouvelles demandes de territoires sont apparues dont **la zone industrielle de la Vallée de la Chimie**, dans le cadre de l'agenda 21 local (demande émanant de l'Institut Français du Pétrole), **l'hyper-centre de Lyon**, avec le PDIE des commerces de la Presqu'île de Lyon (demande émanant de l'Association Tendance Presqu'île) et la **zone Techlid** dans l'Ouest lyonnais, à la demande du président de Techlid.

En projet pour 2008 : **les ZI de l'Est lyonnais** (Chassieu et Meyzieu) se sont déjà positionnées suite à la réalisation d'un pré-diagnostic, et de façon moins formelle, **les ZI du val de Saône**. La question des déplacements des **salariés du centre commercial Part dieu** devrait également émerger, à l'initiative de l'Espace des temps et d'Agefos-pme.

En cours également en 2007, une réflexion sur **les déplacements des salariés des entreprises de services à la personne**. Réflexion conduite par la CCI de Lyon, en partenariat avec la DDTEFP, le Grand Lyon (mission Espace des temps et mission Insertion), et des entreprises de services sur le terrain de l'Ouest lyonnais. L'objectif est de réfléchir à un système de navettes à la demande qui permettent aux salariés (population féminisée sans permis ou sans voiture, horaires atypiques, longs temps de coupures) de se rendre sur leur lieux de travail malgré une mauvaise desserte TC.

IV. d'autres expérimentations possibles

→ **Faire des lieux d'interconnexions de véritables lieux de services**. Économiser son temps pour mieux le réserver pour soi est une des aspirations fortes des français. De ce fait une grande majorité a réduit de façon considérable le temps consacré aux courses « de base » et ils sont de plus en plus demandeurs d'accessibilité aisée des lieux de services.

D'où l'idée de porter notre regard sur la question de l'aménagement des pôles d'interconnexions en véritables lieux de services pour les usagers. Ces lieux particuliers où se rejoignent divers modes de transports (train, bus, métro, parcs relais, ..) sont devenus des lieux de transit à part entière et des modes de vies spécifiques. Ces lieux concentrent de la population locale, de la population de transit, des salariés....

Il pourrait être intéressant de travailler sur « une offre de services sur ces lieux (commerces de base, services administratifs, marché de l'après midi, outils de communication..). Cela pourrait permettre à la fois une meilleure conciliation et un gain de temps pour les habitants et les utilisateurs du lieu - comment je gère mon temps travail/hors travail avec des services appropriés- mais aussi induire une meilleure utilisation des TC, les usagers trouvant sur place des services qu'ils n'auraient pas besoin d'aller chercher en voiture.

V. les facteurs clés de réussite de tels projets

- ⌚ Afin d'assurer la crédibilité et pérennisation de ces démarches, il est important que **le portage soit réalisé par les entreprises** elles mêmes avec une implication financière de leur part dès le début de l'action.
- ⌚ **Un portage politique fort et une animation réalisée par le Grand Lyon** (Espace des temps et développeurs économiques) qui fédèrent leurs réseaux et leur savoir-faire.
- ⌚ **Une communication et une sensibilisation** suivie !
- ⌚ **Un argumentaire gagnant/gagnant/gagnant** : une meilleure compétitivité pour les entreprises/ une meilleure qualité de vie pour les salariés/ des territoires plus attractifs car innovants.
- ⌚ **une vraie attente des entreprises** en lien avec des besoins existants, émergeant soit des salariés, soit des syndicats, soit des entreprises,
- ⌚ Tous ces terrains d'expérimentations ont donné lieu à un **partenariat et une concertation innovant** puisque chaque comité de pilotage a réuni TOUS les acteurs concernés : Collectivités (Grand Lyon, villes), services, Sytral, Ademe, Région RA, CCI, et entreprises volontaires. Il est évident que ce partenariat a permis de concrétiser et de faire avancer positivement les démarches engagées.
- ⌚ En tout état de cause, le partenariat a permis **une écoute attentive de la part du Sytral**, pour améliorer la desserte transports des zones d'entreprises.
- ⌚ Il a également permis de construire collectivement une approche méthodologique en terme d'ingénierie de déplacements qui a fait émerger des besoins spécifiques de **nouveaux métiers territoriaux** de postes de « conseil en mobilité locale » portés par les associations d'industriels sous l'impulsion et co-financés par le Grand Lyon, la Région RA, l'Ademe.
- ⌚ Cela permet à cout équivalent de pérenniser les dispositifs sur le terrain et de mettre en place un dispositif d'aide territorial innovant, ce qui constitue un plus en terme d'attractivité des territoires (ex. Techlid et PDIE Presqu'île).

Plus d'infos sur www.espacedestemps.com

Contact :
Lucie Verchere-Tortel
Chargée de mission Espace des temps
Mail lverchere-tortel@grandlyon.org